



2eme mariage, titre de séjour

Par **adilo31**, le **02/10/2009** à **00:25**

Bonjour, je suis française mariée avec un marocain depuis ce mois d'aout 2009. Son ex femme l'a ramener en france et ils se sont disputé peu de temps après, elle l'a mis dehors et lui ne connaissait rien à la loi française, il allait chercher son titre d'un an qd il a vu son ex dire à la prefecture qu'elle allait divorcé et lui repartir au maroc, du coup la prefecture ne lui a pas remis le titre. Je vis avec lui depuis janvier 2008 et donc marié depuis ce mois d'aout, je l'ai aidé à aller voir un avocat pour au moins voir s'il était divorcé ou pas et en fait nous sommes arrivés un peu à la fin il était divorcé un mois après! mais on a réussi à obtenir tous de même les papiers nécessaires à notre mariage. Je connais un ami policier sur paris qui m'a éclairé sur sa situation car on ne savait pas s'il avait reçu une ordonnance vu que son adresse connue de la prefecture était chez son ex et qu'il ne se parle plus... et il m'a confirmé qu'il en avait reçu une mais qu'elle était périmée, qu'il avait eu sa carte de séjour de mars 2007 à mars 2008! il y avait marqué ça sur son ordonnance alors qu'il n'a jamais eu sa carte... et donc là nous avons évidemment déposé un dossier de demande de titre de séjour juste après notre mariage car ça fait qd même 1 an et demi que l'on attend et qu'il déprime car il ne sait pas ce qu'il va lui arriver. pensez vous que nous avons de grandes chances d'avoir ce titre de séjour? nous avons peur qu'il doit repartir au maroc pour rechercher un visa, et que nous attendions je ne sais combien d'années pour qu'il revienne! je n'ai vraiment plus les moyens, déjà qu'il est à ma charge et que je suis en surendettement... il n'a pas de plainte contre lui, il n'a fait de mal à personne ni à l'ordre public! en pensez vous?